

Département du
VAL D'OISE

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUCHAMP

Du 06 juin 2024

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUIL

CANTON
DE TAVERNY

OBJET

Convention de
partenariat pour
la mise en place
d'ateliers bien-
être à destination
des aidants

Nota- Le Maire,
Présidente du
CCAS certifie
exécutoire
cette délibération
mise en ligne sur
le site de la ville le
18/06/2024

Que la
convocation du
Conseil
d'administration
du CCAS a été
faite le
29 mai 2024

Et que le nombre
des membres en
exercice est de :
11

L'an deux mille vingt-quatre, le 06 juin à 17h30, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Sylvia CERIANI, Vice-Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Evelyne LEBRAS, Mila CANAS et Chantal HUET
Messieurs Marc REMOND, Thomas BEDON

Administrateurs absents excusés :

Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS donne pouvoir à madame Sylvia CERIANI

Madame Arlette VALERE donne pouvoir à madame Mila CANAS

Madame Maryse SERVAIS donne pouvoir à madame Evelyne LEBRAS

Messieurs Mouloud ANIBA et David POTREL

Secrétaire de séance : Madame Lucile DREVET- Directrice du CCAS

Invitée : Madame Maud SAID - Assistante Administrative

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L113-1 à L114-5

VU la convention Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie,

VU les statuts de madame Karine Baudel, sophro-relaxologue,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de proposer aux proches aidants des ateliers de bien-être dans le but de prendre soin de leur santé et rompre l'isolement,

CONSIDERANT la proposition de madame Baudel d'animer ces ateliers à compter du 18 juin 2024, à raison de 2 mardis par mois à la résidence autonomie.

Il est proposé d'entamer une collaboration avec madame Baudel. La priorité serait donnée aux participants du « Café des aidants » et ouverts à d'autres si le nombre de places le permet. Priorité laissée aux Beauchampois ou aidants de Beauchampois. Ces ateliers sont entièrement subventionnés par la Conférence des Financeurs pour madame Karine Baudel.

Votes pour : 9

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Autorise** madame la Présidente du CCAS, à signer la convention pour l'année 2024 et tout document s'y afférent.

POUR EXTRAIT CONFORME

Beauchamp, le 10 juin 2024



La Vice-Présidente du CCAS,

Sylvia CERIANI

La secrétaire de séance,
Lucile DREVET